

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/07/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 0
Absents avec
procuration : 2
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M : N° 7-2
Objet : Projet de
centrale photovoltaïque
au sol

L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 20h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY.

Absents excusés :
M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)
Mme AGUILA (Procuration à Mme SANDY)

Madame GRANGE a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h10.

Dans la perspective de contribuer au développement d'énergies renouvelables sur son territoire, la Commune de Boussens souhaite favoriser la production d'électricité photovoltaïque.

La société Antarsolaire, projette de réaliser une unité de production photovoltaïque au sol. En effet, ce terrain a fait l'objet d'activités industrielles, et se trouve à l'état de friche depuis lors, ce qui répond aux critères des « terrains dégradés » ciblés dans le cahier des charges de Commission de Régulation de l'Energie.

Monsieur le Maire, rappelle le souhait de la commune de s'inscrire dans la dynamique de la transition écologique et de la nécessité de produire des énergies propres.

La mise en valeur de ces terrains constitue une réponse aux ambitions de diversification énergétique de la Commune, de réimplantation d'une nouvelle activité et pourra contribuer à apporter des rentrées fiscales supplémentaires pour le budget de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que cette centrale d'une puissance de 1 MWc s'implantera sur une surface d'environ 4ha (sur l'ancien site de la société PRO.CO.BOIS et partiellement au nord de l'actuel site d'Antargaz). L'emprise du projet se situe sur les parcelles cadastrées suivantes :

Préfixe	Section	Numéro	Lieu-dit	Commune	INSEE	Surface (m ²)
000	B	910		Boussens	31084	2 397
000	B	911		Boussens	31084	25 272
000	B	498 (PP)		Boussens	31084	23 853

Le parc solaire sera constitué de structures portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs onduleurs, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un ou plusieurs postes de livraison électrique, ainsi que de chemins d'accès et de réseaux électriques enterrés, le tout clôturé et sécurisé.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPORTE son soutien à la société Antarsolaire dans la poursuite de son projet qui vise à réaliser une unité de production photovoltaïque sur les parcelles listées dans l'énoncé.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- donne son accord sur le projet photovoltaïque de centrale au sol, ainsi que sur le hangar photovoltaïque sur la commune de Boussens ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **15.07.2025**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 11.07.2025

Le Maire,
Christian SANS

